

DÉLIBÉRATION N°DL20260032 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ACQUISITION D'UN TÈNEMENT SIS 1 RUE SAINT-CHARLES À SAINT-CHAMOND CADASTRÉ SECTION CE N°106

M. Gilles GRECO expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des abords Nord de Novaceries, l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a porté une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de s'assurer de la maîtrise foncière totale nécessaire au projet.

Le tènement, objet de la présente délibération, était identifié dans le périmètre de la Déclaration d'utilité publique (DUP) mais dans sa phase judiciaire n'a pas fait l'objet d'une expropriation.

Lors de la Déclaration d'Intention d'Aliéner du 26 novembre 2024, la Commune, par décision du maire N°DEC20250004, a délégué le droit de préemption à l'EPORA.

L'EPORA a ainsi exercé le droit de préemption. Comme le permet l'article R. 213-10 du code de l'urbanisme, le vendeur a renoncé à l'aliénation.

Compte tenu de l'intérêt stratégique de ce foncier, de son état dégradé, de son occupation inappropriée en centre urbain et de l'ambition de porter un projet global et qualitatif, la commune a repris les échanges avec les propriétaires.

Un accord de principe a été trouvé permettant d'acquérir, dans le cadre d'une procédure à l'amiable, le lot n°21 de l'ensemble immobilier sis 1 rue de Saint Charles composé d'une construction et d'un terrain représentant environ 143 m² pour un montant de 40 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 abstentions

M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition du lot n°21 de l'ensemble immobilier sis 1 rue Saint Charles à Saint Chamond cadastré CE 106 pour un montant de 40 000 €,
- **d'approuver** la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 042-214202079-20260407-DL20260032-DE

webdelib

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne